



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 2968

Texte de la question

CRÉATION DE L'ÉTAT PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. François Asensi, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. François Asensi. De la Tunisie à l'Égypte, l'exigence de liberté mobilise l'ensemble du monde arabe dans sa diversité.

Cette même exigence guide le peuple palestinien, soutenu par de nombreux pacifistes israéliens.

Une mission parlementaire de notre assemblée s'est rendue en Palestine. Nous avons été bouleversés par les humiliations, la ségrégation, les souffrances endurées au quotidien par les populations palestiniennes.

La semaine dernière encore, à Bilin, une jeune pacifiste a été tuée par l'armée israélienne alors qu'elle manifestait contre la partition de son village par le mur.

Le gouvernement israélien poursuit sa politique de colonisation de la Cisjordanie, en créant de véritables bantoustans. Chaque jour, la Palestine se trouve un peu plus morcelée.

Je partage les propos du Premier ministre palestinien lors de sa visite en France : " L'idée de deux États comme solution au conflit est désormais sérieusement en danger. "

Ne nous leurrions pas, le processus de paix sous sa forme actuelle est en échec. Le moment est venu que la France reconnaisse officiellement l'État palestinien dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Le monde arabe nous regarde et attend de nous un signe fort, conforme au message universel de la France et à la tradition républicaine d'indépendance de notre diplomatie.

Monsieur le Premier ministre, la France est-elle prête à reconnaître maintenant l'État de Palestine ? Le peuple palestinien refuse d'attendre plus longtemps pour avoir sa terre et un État souverain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. La position de la France, monsieur le député, a toujours été claire. Nous appelons à la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique, établi sur la base des frontières de 1967. Nous appelons à la proclamation de Jérusalem comme capitale des deux États. Nous appelons à la garantie pour Israël de sa sécurité et de sa pleine intégration dans la région.

Lors de mon récent voyage dans la région, j'ai rappelé ces thèmes ainsi que l'urgence d'aboutir à ce résultat.

Vous pouvez être assuré de la détermination et des efforts de la France pour obtenir ce résultat et pour soutenir les Palestiniens dans l'élaboration des conditions économiques et étatiques de la création de l'État. Le Premier ministre se rendra à Ramallah dans le courant de l'année. Je rappelle également que la France a été la première en Europe à rehausser le statut de la représentation palestinienne en France ; l'ambassadeur de Palestine a récemment remis ses lettres de créance au Président de la République à l'Élysée.

Dans le même temps, nous devons continuer à soutenir le plan Fayyad qui permet à la Palestine d'émerger. Les améliorations que j'ai constatées sur le terrain le justifient. La semaine dernière, j'ai organisé le dîner de suivi de la conférence des donateurs, auquel ont assisté le Premier ministre Fayyad, Mme Asthon et les différents contributeurs, ainsi que l'adjoint de M. Blair. Ce dîner nous a permis de mettre en évidence la réussite du suivi de la conférence. Les objectifs ont été atteints et, à cette occasion, il a été rappelé que la France organiserait

d'ici au mois de juin une deuxième conférence des donateurs, qui aura pour but non de se substituer au processus de création de l'État palestinien d'ici à la fin 2 011, mais de l'accompagner. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP et du groupe GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2968

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 février 2011